

LES ENJEUX D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE

L'Etat moderne peut-il se comprendre comme la prise de conscience collective de la primauté du politique sur les autres pouvoirs effectifs au sein de la société féodale ?

L'ETAT MODERNE SUR LE TERREAU DU FÉODALISME : LE CONSENSUS FISCAL D'UNE SOCIÉTÉ POLITIQUE ÉLARGIE

Un Etat moderne construit sur les monarchies féodales : cohérence structurelle et élargissement du spectre de la société politique

L'Etat moderne comme parangon de la stabilité autocontrainte : l'endogénéisation des pulsions et l'avènement de l'argent comme référent de la puissance

L'ETAT MODERNE COMME PALIMPSESTE POLITIQUE DES POUVOIRS FÉODAUX : L'AUTONOMIE DU POLITIQUE CARACTÉRISTIQUE DE LA MUTATION ÉTATIQUE

Le concept de société politique : entre obsolescence des classes et légitimation de l'Etat moderne

L'autonomisation du politique et les enjeux contemporains de la précellence de l'Etat moderne

La genèse et la consolidation de l'appareil étatique à l'échelle européenne représente pour les médiévistes un champ d'investigation privilégié, en ceci qu'il est l'un des points de départ de la réflexion sociologique d'une part, et qu'il peut être considéré comme une pierre d'achoppement de la considération historiciste, d'autre part.

De fait, étudier les tenants et les aboutissants de l'apparition de l'Etat moderne - nous verrons ci-après les difficultés intrinsèques à la définition même de cette idée - est une priorité pour parvenir à appréhender les mécanismes qui régissent nos sociétés contemporaines. En effet, bien qu'il faille modérer les approches purement stato-centristes¹ telles que décrites par A. Wendt² ou C. Colliot-Thélène³, l'Etat et ses institutions affiliées restent des acteurs prépondérants du système sociétal que nous connaissons. Partant, s'interroger sur les conditions de son émergence et de son épanouissement dans l'Europe des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles paraît sinon primordial, tout au moins important pour établir quels sont les enjeux actuels de l'Etat moderne.

Jean-Philippe Genêt, titulaire d'une chaire d'Histoire Médiévale à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, témoigne dans cet article de la revue Actes de la recherche en sciences sociales⁴ de son expérience en tant qu'instigateur d'un programme de recherche mené de 1984 à 19935 sur la question de la genèse de l'Etat moderne européen.

Spécialiste de la question du Moyen-âge européen et écrivain prolifique en la matière⁶, J-P. Genêt entend ici livrer ses propres réflexions quant au travail collectif mené dans le cadre de Origins of the Modern State. Pour ce faire, il organise sa réflexion à partir d'un système de questions-réponses passant en revue les éventuelles objections qui pourraient lui être

- 1 Sur la critique du state centrism et de ses conséquences sur le plan économique et social, voir notamment STRANGE Susan, *The retreat of the state: the diffusion of power in the world economy*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996, 218 pp.
- 2 WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999, 429 pp.
- 3 COLLIOT-THELENE Catherine, *Le Désenchantement de l'Etat de Hegel à Max Weber*, Ed. de Minuit, Paris, 1992, 270 pp.
- 4 GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'Etat moderne : les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, juin 1997, p. 3-18
- 5 Le programme *Origins of the Modern State* est d'abord mené avec le soutien du seul CNRS par Jean-Philippe Genêt, puis avec le concours à l'échelle européenne de la Fondation Européenne de la Science sous la présidence de Wim Blockmans
- 6 Voir entre autres GENET Nicole & GENET Jean-Philippe, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen-âge*, Gallimard, Paris, 1989, 638 pp. ; BALARD Michel (dir.) & GENET Jean-Philippe, *Le monde au Moyen-âge : espaces, pouvoirs, civilisations*, Hachette, Paris, 1991, 271 pp. ; GENET Jean-Philippe (coll.), *Le Moyen-âge en Occident : des Barbares à la Renaissance*, Hachette, Paris, 1995, 320 pp.

signifiées. Cela lui permet de cadrer le sujet et d'explicitier les tenants d'une démarche qui, loin d'avoir été uniquement la sienne, a permis de cristalliser une vision européenne, consensuelle et concertée, de la naissance de l'Etat moderne dans cette partie du monde. A partir de ce thème spécifique, J-P. Genêt se pose la question de savoir comment s'est opérée cette transformation primordiale, née d'une réflexion sur le féodalisme, et de quelle manière sont apparues les prémices d'une « production sociale de l'Etat⁷ ». Il s'interroge également sur la portée de cette nouvelle approche, puisqu'il envisage, comme l'énonce explicitement le sous-titre de son article, de soupeser les enjeux du programme en lui-même. Il pose ainsi sa définition de travail, définissant l'Etat moderne comme un « Etat dont la base matérielle repose sur une fiscalité publique acceptée par la société politique (et ce dans une dimension territoriale supérieure à celle de la Cité), et dont tous les sujets sont concernés⁸ ».

Nous pourrions ainsi avec lui nous poser la question de savoir quels sont les enjeux de l'analyse de l'émergence de l'Etat moderne, et quelle pourrait être en conséquence la portée de ce travail.

Afin de bien comprendre le propos qui est le sien, nous verrons en premier lieu l'Etat moderne tel qu'il le définit, avant de nous atteler dans un second temps à la question plus spécifique du politique, notamment au travers de ce qu'il nomme la « société politique » et sa progressive autonomisation.

L'ETAT MODERNE SUR LE TERREAU DU FÉODALISME : LE CONSENSUS FISCAL D'UNE SOCIÉTÉ POLITIQUE ÉLARGIE

Avant toute chose, il convient de noter que les deux programmes que sont *Genèse* et *Origins*, s'ils avaient pour ambition de parvenir à résoudre la même aporie, n'en étaient pas moins fondamentalement différents. Nous l'avons vu, le premier a été initié sous l'égide du CNRS, tandis que le second s'est construit à l'échelle européenne, et avec le concours de

7 GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'Etat moderne : les enjeux d'un programme de recherche », Actes de la

recherche en sciences sociales, 118, juin 1997, p. 10

8 GENET Jean-Philippe, Ibid, p. 3

nombre de chercheurs aux nationalités diverses. Il a donc fallu, nécessairement, élargir l'horizon de départ d'une perspective de travail française à une logique multinationale, et prendre en compte les diverses interprétations qui pouvaient être faites de la question initiale selon que l'on se place du point de vue anglo-saxon, allemand, espagnol ou français.

Les particularités vernaculaires de chaque pays ont ceci d'enrichissant qu'elles induisent une révision de ses propres idées à l'aune de l'apport de celles des autres : pour Origins, il fut par exemple difficile de détacher la notion d'Etat moderne de celle d'Etat de droit ou d'Etat parlementaire. Quoique le rapprochement ne soit pas stricto sensu infondé, la corrélation n'est pourtant pas si nette entre ces trois concepts, comme nous l'allons voir.

Un Etat moderne construit sur les monarchies féodales : cohérence structurelle et élargissement du spectre de la société politique J-P. Genêt définit donc la modernité étatique comme le fait d'un Etat dont la base matérielle repose sur une fiscalité publique acceptée par la société politique (et ce dans une dimension territoriale supérieure à celle de la Cité), et dont tous les sujets sont concernés.

Un Etat moderne, avant d'être moderne, est un Etat, c'est-à-dire une « forme d'organisation sociale » garante de ses membres et d'elle-même, et disposant, à cet effet, d'un « contrôle sinon d'un monopole de la justice et d'une force militaire spécifique ». Il s'agit là d'une conception qui reste classique, très wébérienne, en ce qu'elle envisage l'Etat comme une entité centralisée, tant au niveau judiciaire que militaire. Or ces deux aspects sont partie prenante de ses prérogatives régaliennes.

La question de la fiscalité, caractéristique des recherches de l'auteur⁹, va dans le sens de cette notion d'unité qui semble indissociable de l'idée d'Etat moderne. En effet, elle est ici « publique », c'est-à-dire à l'initiative de l'Etat, et « acceptée », ce qui dénote de l'existence d'un tissu représentatif dense et d'un consensus en matière d'imposition au sein de la société considérée.

Cette acceptation se fait à l'échelle d'un pays, c'est-à-dire, le plus souvent, de manière indirecte : cela distingue cette définition de la Cité antique, où l'on retrouvait tout ou partie de

9 GENET Jean-Philippe, LE MENE Michel, Genèse de l'Etat moderne, prélèvement et redistribution, Actes du colloque de Fontevraud, Ed. Du CNRS, Paris, 1987, 250 pp.

ces caractéristiques. Or, l'Etat moderne se comprend de manière bien plus large que ne l'avait envisagé Platon dans sa République. D'ailleurs, « tous les sujets sont concernés » : ceci va dans le sens d'un grand nombre de personnes soumises à l'impôt tout autant que dans celui de la cohérence de cet Etat moderne que nous évoquions. Il implique, au contraire du système féodal dont il va progressivement émerger, une base commune : on passe de la communalisation à la sociation¹⁰, c'est-à-dire du sentiment d'appartenance traditionnel au consensus rationnel des intérêts partagés.

Il est important de noter que cette transformation s'opère au niveau de la structure même de la société, et qu'elle est conditionnée : il s'agit ici de distinguer la modernité d'un Etat sur

sa « base matérielle » et sur la forme, caractéristique, de sa politique. La linéarité chère à l'historiographie germanique, par exemple, est ici captieuse, puisqu'un Etat en bonne voie vers une modernisation n'en est pas pour autant moderne, et ne le deviendra pas inéluctablement. Ce sont les modifications sur le fond, de celles qui s'inscrivent dans la durée, qui sont à même de porter un schème réellement modernisateur.

L'Etat moderne comme parangon de la stabilité autocontrainte : l'endogénéisation des pulsions et l'avènement de l'argent comme référent de la puissance

A cet égard, l'analyse de Norbert Elias est particulièrement intéressante, particulièrement lorsqu'il définit la notion d'autocontrainte¹¹. De fait l'avènement, c'est lorsque « le nécessaire

contrôle des pulsions a été transféré d'une prohibition extérieure, au besoin imposée par la force, à un mécanisme stable d'autocontrainte » que l'Etat peut être considéré comme moderne. Plus simplement, le développement du féodalisme, préalable nécessaire à la naissance de l'Etat moderne, la réforme grégorienne qui va transposer une partie des schèmes organisationnels ecclésiastiques vers les instances publiques, et la montée en puissance de l'économie européenne dès le Xe siècle vont être les prolégomènes de l'unification de l'Etat.
Licence Science Politique - Sociologie Historique de l'Etat - Rémi Lefèvre

10 Sur la question de la distinction conceptuelle entre communalisation (Vergemeinschaftung) et sociation

(Vergesellschaftung) voir WEBER Max, Economie et société, Vol. 1, Ed. Pocket, Paris, 1995, 410 pp.

11 Pour la notion d'autocontrainte, voir ELIAS Norbert, La Dynamique de l'Occident, Presses Pocket, Paris,

1990, 320 pp. et selon un angle plus épistémologique et méthodologique ELIAS Norbert, Qu'est-ce que la sociologie ?, Pocket, Paris, 1993, 22 pp.

Cela mène en effet à la naissance d'une bourgeoisie citadine, à même de participer à la vie politique régionale puis nationale, mais également à la monétarisation de la société : la terre cesse d'être le référent, ce qui accroît virtuellement le nombre des puissants. En effet, seule la noblesse pouvait être réellement puissante, puisqu'elle seule possédait d'importantes propriétés foncières : l'avènement du cambisme va permettre aux marchands, aux commerçants, aux bourgeois de disposer de charges nouvelles et de devenir, in fine, des notables¹².

De là, le concept de société politique développé par J-P. Genêt prend tout son sens, puisqu'il permet d'aborder la question de l'Etat et de sa représentation d'un point de vue éminemment sociologique. Il s'agit en effet pour lui d'analyser la passage de la féodalité au capitalisme, en s'interrogeant sur les modalités de ce glissement, bien sûr, mais en menant également une réflexion sur l'Etat en lui-même, et sur sa gestion de la violence légitime. C'est à cette fin qu'il fait allusion à la nécessité de corréler histoire politique, histoire sociale et histoire intellectuelle¹³. S'inspirant en cela des travaux de Bernard Guenée¹⁴, qui use à la fois de prosopographie et d'historiographie, J-P. Genêt insiste donc sur des aspects qui sortent du champ coutumier d'investigation historique afin d'appréhender sa problématique selon l'angle le plus large possible. Plus que cela, ne pas prendre en compte la double dimension culturelle et intellectuelle serait occulter une partie de la réalité étatique, et

reviendrait à perdre beaucoup en pertinence.

L'élargissement de la société politique va de pair avec l'apparition de nouveaux facteurs de puissance, au premiers rangs desquels la monétarisation des biens qui vient bousculer l'ordre des classes établi. Cette « popularisation » de la gouvernance contraint les différents acteurs de la sphère sociétale à prendre en considération de nouveaux intérêts, de nouveaux enjeux, et donc de nouvelles stratégies de gestion de la vie en commun. Mais, plus que cela, la mutation

12 Au sens second du terme, c'est-à-dire « qui se distingue des autres par son importance, son rang social

prééminent ; auquel sa situation vaut, en marge des cadres officiels, une autorité personnelle dans les affaires

publiques » (Définition : Trésor de la Langue Française Informatisé, projet encyclopédiste de l'Université Nancy

2 et du CNRS <<http://atilf.atilf.fr>>)

13 GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'Etat moderne : les enjeux d'un programme de recherche », Actes de la

recherche en sciences sociales, 118, juin 1997, p. 10

14 Voir son ouvrage phare GUENEE Bernard, L'Occident aux XIVe et XVe siècles Les États, PUF, Paris, 1991 et

pour un exemple de mise en pratique d'une méthodologie prosopographique on lira avec profit GUENEE

Bernard, Entre l'Église et l'État, quatre vies de prélats français à la fin du Moyen âge (XIIIe-XVe siècle),

Gallimard, Paris, 1987, 508 pp.

de l'Etat vers la structure de l'Etat moderne met en exergue la politisation de la société en général, et des pouvoirs en particulier.

L'ETAT MODERNE COMME PALIMPSESTE POLITIQUE DESPOUVOIRS FÉODAUX : L'AUTONOMIE DU POLITIQUE CARACTÉRISTIQUE DU LA MUTATION ÉTATIQUE

Avec l'étude du pouvoir, et d'une manière plus générale de la lutte entre les individualités, groupes d'influences et communautés pour l'obtention de ce dernier, J-P. Genêt n'est pas sans aborder une question qui fait le lit de la sociologie historique.

Points de départ de la science politique au sens strict, le pouvoir, les conflits qu'il engendre et son exercice n'en sont pas moins des problématiques pluridisciplinaires. Construire une histoire de l'Etat sans s'interroger un seul instant sur l'histoire des pouvoirs paraîtrait à tout le moins curieux : l'auteur insiste, au contraire, sur la prégnance de celle-ci, et sur les enseignements qu'il est possible de tirer de l'histoire en matière de sociologie étatique.

Le concept de société politique : entre obsolescence des classes et légitimation de l'Etat moderne

Critique vis-à-vis de l'approche marxienne de structure sociale en strates, J-P. Genêt lui oppose une analyse par le biais d'une « société politique » réunissant « tous les hommes qui, à un degré et sous des formes quelconques, entrent dans un rapport de pouvoir et de force avec la nouvelle structure proprement politique de l'Etat moderne¹⁵ ». Qu'il nous soit ici permis de souligner le flou relatif qui semble entourer cette notion de prime abord : si l'on considère la société comme un ensemble de rapports de force, à la manière de François Chazel¹⁶ par

exemple, il paraît à tout le mieux aléatoire que de distinguer les hommes qui entretiennent réellement un rapport solide et concert avec la structure étatique.

15 GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'Etat moderne : les enjeux d'un programme de recherche », Actes de la recherche en sciences sociales, 118, juin 1997, p. 15

16 CHAZEL François. « Pouvoir, cause et force », Revue française de sociologie, 1974, n° 4, pp. 441-457

D'autant qu'il reste à définir ici le contour de cette entité : les principes en sont assez immédiats certes - autonomisation du politique, subsumption des autres pouvoirs sous l'égide de ce dernier, élargissement de la société politique qui finit par englober l'entièreté des citoyens notamment -, mais les limites demeurent difficiles à cerner. Faut-il considérer une entreprise semi-publique, par exemple, comme un élément fondamental de la structure de l'Etat moderne, ou s'agit-il plutôt d'une pièce rapportée ? Que dire alors des acteurs qui interagissent avec cette entreprise : font-ils partie de la société politique ?

Afin de mieux esquisser son propos, l'auteur nous fait le portrait de l'Angleterre féodale, en nous brossant l'évolution de la Magna Carta de 1215, d'abord réservée aux plus puissants barons, avant d'être effective pour tous les hommes libres au fil du temps. La subordination du droit de propriété au droit national - la fameuse Common Law - va constituer un tournant en matière, en sapant à la base le pouvoir nobiliaire et en autorisant un nombre croissant de personnes à accéder à la vie politique, d'autant qu'à ce moment apparaissent les premières ébauches parlementaires.

Il y a donc lieu de distinguer plusieurs « cercles » successifs : le Roi et sa Cour, ses Barons, ecclésiastiques et laïcs, les mandataires de la Couronne (chevaliers, pages...) et, de plus en plus, des hommes libres « qui participent aux activités des assemblées de comté¹⁷ » ou influencent les choix d'une ville¹⁸. La société politique, à mesure de son élargissement, tend à épouser les contours de la société en elle-même.

Le fondement de la prépondérance qu'accorde l'auteur à cette notion procède de la montée en puissance de la chose politique avec la multiplication des prérogatives et de la cohérence même de l'Etat. En effet, les différents pouvoirs qui sont distincts et effectifs durant la période du Moyen-âge, notamment le militaire, le spirituel ou l'économique, ont tendance à perdre du terrain face à l'Etat moderne, qui impose sa prévalence de par une légitimité plus importante et son rôle de modérateur et d'interlocuteur privilégié au sein de la société.

17 GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'Etat moderne : les enjeux d'un programme de recherche », Actes de la recherche en sciences sociales, 118, juin 1997, p. 16

18 Sur le sujet de l'implication de notables dans la vie politique à cette époque en Angleterre, voir, dans un style romanescque qui se distingue par son souci documentaire, FOLLET Ken, Les piliers de la Terre, Ed. Stock, Paris, 1990, 1050 pp.

L'autonomisation du politique et les enjeux contemporains de la précellence de l'Etat moderne

Indissociable de la genèse de l'Etat moderne, la montée en puissance du pouvoir politique peut se lire comme la traduction d'une légitimation forte avec l'augmentation de sa base matérielle. La « mesure comparative du poids du prélèvement seigneurial et de celui de

l'Etat¹⁹ » peut ainsi être un indicateur structurel pertinent pour juger de l'avancée d'un Etat sur la voie de la modernisation, puisqu'il oppose le poids de l'imposition centralisée par rapport à celle héritée de l'inféodation. L'émancipation du Parlement en Angleterre se fait néanmoins plus par défaut que par réelle volonté immanente : en l'absence d'autre organe, c'est le Parlement qui légifère en tant de crise et qui va gagner en importance au fil de l'affaiblissement des structures féodales.

Nous avons déjà évoqué plus haut les enjeux qui étaient ceux d'un programme de recherche centré sur l'Etat moderne, et sur les raisons de sa maturation. Plus concrètement, il s'agit de mieux comprendre les modifications qui se sont opérées au niveau des sociétés européennes à partir du XIII^e siècle. Cette meilleure connaissance des tenants de l'Etat moderne nous permet de mieux appréhender ses aboutissants, et surtout d'être mieux armés épistémologiquement et historiquement parlant pour affronter des problématiques plus contemporaines, comme l'Etat-Providence, la question de la place de l'Etat dans le système international mais aussi la nature des relations inter-étatiques. De la même manière que l'on peut mieux anticiper et comprendre les comportements d'un individu si l'on sait dans quel environnement il a grandi, sous quelles contraintes et en quelle compagnie, ce travail de recherche permet en réalité de disposer d'une base de travail sociologique, politique et même internationaliste des plus intéressantes.

En conclusion, nous pouvons dire que l'Etat moderne est indéniablement l'héritier du système féodal. Il se développe sur la hiérarchie rigide que suppose ce dernier, tout en
Licence Science Politique - Sociologie Historique de l'Etat - Rémi Lefèvre

19 GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'Etat moderne : les enjeux d'un programme de recherche », Actes de la recherche en sciences sociales, 118, juin 1997, p. 17
profitant fondamentalement du développement économique et de la commonalisation de la monnaie et de la profonde dérive référentielle qu'elle entraîne.

De fait, ce processus s'inscrit dans une perspective de long terme, et procède de remaniements importants au niveau de la structure même de la société. La genèse de l'Etat moderne, qui se comprend au travers d'un faisceau pluridisciplinaire d'études préalables, constitue une étape importante dans la réflexion sociologique. En effet, bien saisir les différentes variables qui ont permis cette apparition du modèle qui nous est contemporain apparaît primordial pour qui souhaite analyser la société actuelle avec pertinence. Dès lors, comprendre les origines de l'Etat moderne, c'est savoir « redonner une profondeur chronologique²⁰ » à ses éventuelles défaillances présentes ou futures, mais également avoir conscience des souffrances ou des bienfaits qu'il a introduit. Par ailleurs nous avons vu que l'Etat moderne avait tendance à faire croître la société politique avec laquelle il interagit jusqu'à ce qu'elle corresponde à l'ensemble de la société en elle-même. Nous pourrions alors nous demander si cette « fin » de l'Etat s'est d'ores et déjà réalisée ou non, d'une part, et si elle est souhaitable en l'état, d'autre part.

20 GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'Etat moderne : les enjeux d'un programme de recherche », Actes de la recherche en sciences sociales, 118, juin 1997, p.18